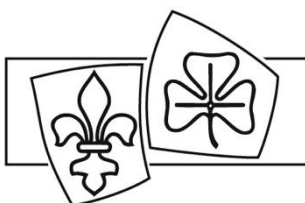


Aide-mémoire sur le conseil des parents

Version 1, 2020
3124.01.fr



Pfadibewegung Schweiz
Mouvement Scout de Suisse
Movimento Scout Svizzero
Moviment Battasendas Svizra



Encadrement

Contenu



Le conseil des parents	3
Qu'est-ce qu'un conseil des parents ?	3
Quelle est l'utilité du conseil des parents ?	3
Comment mettre en place un conseil des parents ?	3
Manière de procéder possible.....	3
Aides	4
Tâches du conseil des parents	4
Que peut faire un conseil des parents au sein d'un groupe ?.....	4
Qu'est-ce qui n'est pas du ressort du conseil des parents	5

Impressum

Document : Aide-mémoire sur le conseil des parents
Développement 2020 : Kay Hochuli / Platon
Image de couverture : brochures « L'encadrement au sein du scoutisme » et « Cours de formations scouts »
Édition : Version 1.0, 2020
Numéro de référence : 3124.01.fr
Copyright : Mouvement Scout de Suisse
Speichergasse 31
3011 Berne

Si vous trouvez des erreurs ou des informations manquantes, vous pouvez nous en faire part à l'adresse ameliorations@msds.ch – un grand merci pour votre collaboration !

Légende

-  Documents (lié)
-  Page web (lié)

Le conseil des parents

Qu'est-ce qu'un conseil des parents ?

Le conseil des parents est constitué de parents d'enfants représentant si possible toutes les branches du groupe. Son rôle est de soutenir le groupe par des conseils et des aides et non d'intervenir dans le quotidien du groupe.

Le conseil des parents représente les intérêts des parents au sein du groupe et apporte à la maîtrise du groupe le point de vue des parents. Par ailleurs, il apporte une vision de l'intérieur du groupe et peut par exemple expliquer aux parents des nouveaux la manière de fonctionner des scouts.

Le conseil des parents apporte deux points de vue, celui des parents et celui du groupe. Le conseil des parents rapporte les retours des enfants/parents au groupe et propose son aide. Les responsables actifs doivent ainsi pouvoir bénéficier de l'expérience de vie et du réseaux professionnel et social des parents.

En outre, une fonction non négligeable du conseil des parents peut consister à encourager la coopération entre parents ou à favoriser le contact entre parents et responsables.

Quelle est l'utilité du conseil des parents ?

Le conseil des parents peut améliorer la qualité du scoutisme en rapportant le point de vue des parents, et amener des ressources/réseaux supplémentaires dont les responsables ne disposent pas encore.

Comment mettre en place un conseil des parents ?

Manière de procéder possible


Le déroulement ci-dessous propose une aide à la planification lors de la mise en place d'un conseil des parents.


Quoi	Qui
<p>Analyse personnelle du RG Avant de se mettre à la recherche de parents motivés, le groupe s'informe sur le thème du conseil des parents. Comment son rôle est-il pensé et comment est-il intégré à l'association cantonale ? → à clarifier avec l'association cantonale. Quelles sont les possibilités ? Faut-il un changement de statuts?</p>	Responsable de groupe chef de projet
<p>Définition des attentes Après l'analyse, le groupe définit le rôle du conseil des parents dans son groupe et quelles sont les attentes et les tâches qui lui sont attribuées. Après avoir fixé ces bases, la liste des candidats peut être établies.</p>	Groupe
<p>Recherche de parents motivés Le conseil des parents est composé d'un petit groupe de parents (3 à 7 personnes) représentant toutes les branches. Une personne préside le conseil et est la personne de contact pour la maîtrise du groupe. Les attentes du groupe servent de bases de travail.</p>	Groupe


Première séance Lors de la première séance, il faut clarifier les attentes et les différentes conceptions. Les attentes prédéfinies par le groupe doivent primer. Il est par ailleurs recommandé de conclure un accord d'encadrement que de nombreuses associations cantonales mettent à disposition. Celui-ci offre des bases de discussion afin de définir les futures tâches du conseil des parents vis à vis d'autres membres de l'encadrement (coach, aumônier, etc.). Lors de cette première séance, ou au plus tard lors de la deuxième, il est nécessaire que tous les rôles du réseau d'encadrement soient présents, afin que les tâches et compétences puissent être discutées. L'étape suivante est la détermination de qui nomme/recherche les membres du conseil des parents et qui élit la présidence.	Réseau d'encadrement
Début du travail du conseil des parents / séances régulières Le conseil des parents commence maintenant à s'organiser et débute ses activités. Les postes à pourvoir doivent être répartis. Après la mise en place, des séances régulières ont lieu afin que les tâches soient effectuées de manière judicieuse. Il est pertinent que le RG et le coach participent aux séances afin d'assurer un échange, à moins que le conseil des parents ne soit représenté au sein du comité de groupe.	Conseil des parents (RG et coach si besoin)
Promotion du conseil des parents Une fois son travail débuté, le conseil des parents et ses fonctions sont présentés au groupe ainsi qu'aux parents. Le conseil participe à des activités du groupe et se présente dans les organes de communication du groupe par exemple le site internet ou le journal de groupe.	Responsable de groupe Conseil des parents
Les opérations sont en cours Le conseil des parents se réunit maintenant sous la direction de la présidence. Elle dirige les séances selon l'ordre du jour et informe la maîtrise de groupe des résultats obtenus.	Conseil des parents

Aides

Aides possibles sur le thème du conseil des parents :

 [Modèle d'encadrement du MSdS](#)

 [Brochure du MSdS « l'encadrement au sein du scoutisme »](#)

 [Good Practices sur la page d'accueil du MSdS](#)

Tâches du conseil des parents

Que peut faire un conseil des parents au sein d'un groupe ?

Vous trouverez ici une liste de tâches et d'activités qu'un conseil des parents peut mettre en oeuvre au sein d'un groupe. Il s'agit là d'exemples, d'idées et de possibilités complémentaires. **Il ne s'agit pas d'instructions !** Fondamentalement, le domaine des tâches du conseil des parents est une affaire d'accords et le champ d'action doit être adapté tant pour le groupe que pour le conseil des parents.

Généralités

- Point d'entrée de la maîtrise/des responsables/des parents en cas de questions/problèmes.
- Soutenir les responsables en cas de besoin, « assurer les arrières ».
- Médiation/facilitation en cas de problèmes entre des responsables et des parents.
- Faire suivre les souhaits des parents au groupe.
- Définir des objectifs annuels avec le responsable de groupe.

Programme

- Revue du programme annuel du groupe et rendre attentif aux problèmes.
- Retour sur la qualité des activités scoutées de leur point de vue.
- Questionnement sur les traditions, rendre attentif aux éventuels problèmes.
- Présence lors de grandes activités de groupe et/ou aide selon besoin et demande.
- Participe aux soirées des parents.
- Aide lors des activités des responsables du groupe. Par exemple pour préparer le souper, des cartes de remerciements, des cadeaux, etc.
- Organisation d'un souper/brunch des parents ou d'une autre activité d'échange entre parents et responsables.
- Participer à un stand de vente de pâtisseries, de cafés ou une activité de publicité.

Organisation

- Soutien lors de questions d'assurances ou de droit.
- Aide pour la succession du responsable de groupe.
- Gérer les locaux du matériel de groupe.
- Organiser, contrôler ou gérer le matériel.
- Aide lors de changements de statuts du groupe.
- Soutien dans la gestion du fichier d'adresses du groupe.
- Créer/retravailler/signer une attestation de bénévolat.
- Peut-être le caissier du groupe.

Communication

- Suivre les relations entre le groupe et les organisations tierces ou le cas échéant (âge/relation plus élevé) les créer soi-même (commune, église, presse, etc.).
- Donner des retours sur les réactions du public.
- Créer des contacts avec des entreprises, organisations.
- Avis et retour sur les lettres aux parents.
- Recherche de sponsors (argent ou denrées).
- Introduction de nouveaux parents

Qu'est-ce qui n'est pas du ressort du conseil des parents

Le conseil des parents soutien et conseille le groupe La liste ci-dessous indique les tâches que le conseil des parents ne doit pas assumer.

Généralités

- Ingérence unilatérale (prendre parti) lors de problèmes.
- Transmettre des directives au groupe.
- Ne pas donner de retours constructifs. Mettre les responsables en difficulté devant les parents.

Programme

- Avoir une influence directe sur le programme et les activités du groupe.

Organisation

- Prise en charge de la direction du groupe ou d'une autre fonction de responsable (par exemple RU).